

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS DE DOCUMENTS

Les collégiens disposent d'un copieur pour photocopier et imprimer leurs documents.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service, nous vous prions de remplir le coupon-réponse ci-dessous afin qu'une carte personnelle lui soit attribuée. Cette carte, valable durant toute sa scolarité au collège Sainte-Marie des Ursulines, sera conservée à l'accueil.

Les documents à imprimer doivent être sur **clé USB** ou envoyés par mail via **Ecole Directe** à Mme Pascale SUBRA (**NB : les documents au format .PAGES ne sont pas exploitables et doivent être convertis au format .PDF**), et nous vous demandons de respecter un **délai de 48 heures**.

Le chargement minimum de la carte est de 5 euros (soit l'équivalent de 50 copies A4 Noir & Blanc). Le paiement s'effectue à l'accueil de l'établissement par chèque à l'ordre de l'OGEC SMU ou en espèces sous enveloppe marquée au nom de l'enfant.

Lorsque la carte est vide, vous pouvez la faire recharger en procédant de la même façon.

Tarifs des photocopies / impressions	
0,10 euro le document A4 Noir & Blanc*	0,20 euro le document A4 Couleur*

- * 1 copie A4 recto-verso = 2 copies A4
 1 copie A3 recto = 2 copies A4
 1 copie A3 recto-verso = 4 copies A4

Fiche à conserver



Coupon **impérativement rempli** à remettre à l'accueil accompagné de votre règlement

Nom :

Prénom :

Type	Tarif unitaire	Quantité	Prix
A4 Noir et Blanc	0,10 euro		
A4 Couleur	0,20 euro		
Total à créditer sur la carte (minimum 5 euros)			